

HOLDING DE PHARMACIES INDÉPENDANTES

# Un réseau original en voie de consolidation

**Constituée comme une holding, HPI entend fédérer à terme quelques deux cents pharmacies pour promouvoir la qualité de l'exercice officinal et améliorer la rentabilité de chaque officine actionnaire. Un réseau d'indépendants qui se veut créateur de valeur pour les officines actionnaires.**

EN BONNE VOIE ! Forts de vingt-six pharmacies associées, les fondateurs de la société holding de pharmacies indépendantes (HPI) se veulent optimistes pour atteindre l'objectif qu'ils se sont fixé : constituer un réseau de 200 officines réparties sur l'ensemble du territoire. « En moins de deux ans, le nombre d'associés dans HPI a été multiplié par quatre et nous entendons bien dépasser, dès cette année, le seuil des quarante pharmacies », explique, non sans fierté, Sébastien de Larminat,

cofondateur de la société par actions simplifiées (SAS) HPI. Un seuil qui résoudra comme une première étape vers la constitution d'un « réseau homogène utilisant les mêmes logiciels, les mêmes références et répondant aux critères de certification de la norme ISO 9001 ». Dans les dix-huit mois qui suivent leur souscription au capital de HPI, les pharmacies associées sont en effet tenues d'être certifiées ISO 9001. Une démarche financée par la holding elle-même et pour laquelle « chaque pharmacien est accompagné, dès le premier jour, par les autres associés et par le cabinet de certification agréé ».

Un réseau qui se veut néanmoins totalement différent des groupements de pharmaciens. « HPI est une société détenue à parts égales par des pharmaciens d'officines qui partagent une même vision de l'avenir de leur profession, à la fois sur les plans économique et patrimonial, et du

point de vue qualitatif », précise Luc Seigneur, président et autre cofondateur de HPI. Avant d'ajouter : « HPI PDA est un groupe-ment d'employeurs qui mutualise les ressources humaines et investit dans du matériel au service de l'observance. »

**Deux fois entrepreneurs.** Pas question donc de « coûteux concept d'agencements imposés », de cotisations, ou encore de salariés, puisque HPI est « un groupe-ment de pharmacies construit sur un modèle participatif ».

Conséquence : les indépendants qui composent la société consacrent une partie de leur temps à la structure. Une participation néanmoins « très raisonnable, puisqu'elle n'excède pas un jour par mois », ajoute Luc Seigneur. Et une participation d'autant mieux acceptée que chaque pharmacie qui entre dans HPI a le même pouvoir, puisque le principe est celui d'une voix par officine associée.

Une philosophie qui incite les fondateurs de la holding à considérer que « les pharmaciens HPI sont deux fois entrepreneurs » : pour leur officine et pour la holding.

Convaincus que « l'union fait la force », les pharmaciens HPI ont donc décidé de mettre en pratique une discipline d'achat librement consentie afin d'en multiplier les effets. Des contrats d'exclusivité sont ainsi conclus avec fournisseurs. L'objectif ? « Améliorer très sensiblement la marge des sociétés associées et donner aux pharmaciens les moyens de financer dans leurs officines les adaptations qu'ils choisissent de rendre statutaires », ajoute Sébastien de Larminat. Dans cette perspective d'« acheter différemment », Alliance est ainsi le seul grossiste répartiteur et Biogaran le seul génériqueur pour toutes les pharmacies du réseau. Celles-ci, quel que soit leur chiffre d'affaires, bénéficient de conditions commerciales qui seraient « accordées à une pharmacie théorique de 75 millions d'euros de chiffre d'affaires ».

DANS VOTRE  
**BIBLIOTHÈQUE**

**PRÉVENIR ET MAÎTRISER  
LES MÉFAITS  
DU CANNABIS AU TRAVAIL**



Avec 1,2 million d'usagers réguliers en France, le risque cannabis est devenu un enjeu essentiel pour les entreprises et les organisations publiques ou privées. Pour autant, l'employeur est souvent peu informé sur ses obligations, son rôle et les outils à sa disposition pour anticiper ou gérer une telle situation. Afin de répondre à toutes les questions, l'Office français de prévention du tabagisme (OFT) a fait appel à trois experts. Bertrand Dautzenberg est praticien hospitalier à la Pitié-Salpêtrière et professeur de



# HUMEX

## VOTRE PARTENAIRE, LE N°1 DE L'ALLERGIE EN AUTO-MÉDICATION\*

20,8%



### SUIVEZ CHAQUE SEMAINE LES PICS DE POLLEN DANS VOTRE RÉGION

Taux de pollinisation

— Nul — Faible — Moyen — Fort



# www.humex.fr

en partenariat avec



\*Ventes valeur consommateurs IMS au CAM Mars 2010 - Produits Allergie en automédication avec AMM hors conjonctivite allergique

### actuelle

Les pharmacies associées de HPI sont aujourd'hui principalement concentrées dans l'ouest, l'est et le sud de la France.

Une répartition qui devra être améliorée pour atteindre l'objectif d'homogénéité du réseau que se sont fixé les fondateurs de la holding de pharmacies indépendantes : Aube (3) ; Aude (2) ; Bouches-du-Rhône (4) ; Charente-Maritime (1) ; Deux Sèvres (1) ; Doubs (1) ; Essonne (1) ; Haut-Rhin (2) ; Ile-et-Vilaine (1) ; Loire (1) ; Marne (3) ; Seine-et-Marne (1) ; Vaucluse (2) ; Vosges (1).

Ces contrats ne sont pas de simples référencementsmembers puisque les pharmaciens membres de HPI ne sont pas adhérents, mais actionnaires d'une société, qui se veut « créatrice de valeur en capital ». D'où l'obligation pour chaque pharmacien de s'engager dans la durée. « Ceux qui partiraient avant cinq ans devront revendre leurs parts à la valeur d'achat; et ceux qui passeront ce cap quinquennal pourront bénéficier d'un rachat à la valeur réelle », explique Sébastien de Larminat.

Une valeur qui, selon les fondateurs, augmentera nécessairement, puisque « l'éventuelle fonte de la valeur à la base sera compensée par l'augmentation du prix à l'étagé ».

Chaque part ne pourra donc que prendre de la valeur. Un argument à même de séduire de futurs associés, désireux de « créer un réseau de pharmacies indépendantes déteu par des pharmaciens d'officine », précise encore Luc Seigneur. Un argument de poids à l'heure où les évolutions législatives sur les sociétés à participation financière des professions libérales (SPFPL) tardent à voir le jour.

> STÉPHANE LE MASSON

D'après une conférence à Pharmagora.

passir, il a reçu en 2005 la médaille de l'OMS pour son action en faveur du contrôle du tabac. Léna Etner est avocate au barreau de Paris. Spécialisée en droit du travail, elle dispense des formations juridiques sur le cannabis aux responsables d'entreprises. Joseph Osman, enfin, est diplômé de l'ESSEC et titulaire des DIU tabacologie, cannabis et nouvelles consommations de drogues en environnement professionnel. Cet ouvrage commence par un rappel scientifique sur le cannabis (principe actif, toxicité, effets neuro-psychologiques et neuro-psychologiques, types d'usage). La deuxième partie aborde les aspects réglementaires et légaux et dresse un tableau exhaustif des droits, obligations et responsabilités des employeurs. La troisième partie définit le rôle des acteurs de l'entreprise et fournit les outils pour agir au quotidien. La dernière partie et les annexes rassemblent de multiples ressources pour aller plus loin.

> M. M.

Prévenir et maîtriser les méfaits du cannabis au travail, de Bertrand Dautzenberg, Léna Etner et Joseph Osman, éd. OFT, coll. Tabacologia, vivre sans fumées, 132 pages, 89 euros.

### L'actualité en direct sur QuotiPharm.com

LE SITE DE QUOTIDIEN DU PHARMACIEN

